



## Bulletin du mardi 4 mai 2021

E-mai : [fodgip44@gmail.com](mailto:fodgip44@gmail.com)

### Audioconférence « DRFiP44 » du 4 mai 2021



Pour la 1<sup>ère</sup> fois dans une audioconférence, **FO** a lu un liminaire à la direction qui était restée sourde à la demande de l'intersyndicale soit d'avancer la réunion (fixée à 11H) à 10H00 soit de la reporter à 14H. **FO** a fait le choix d'y assister et de faire part de son mécontentement en séance.

Madame la Directrice,

Cette audioconférence a été fixée à 11H, tout comme la précédente datant du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Considérant que les 2 sujets à l'ordre du jour méritaient mieux qu'une heure de débat rapide avant la pause méridienne, l'intersyndicale a demandé à ce que cette réunion soit avancée à 10H ou décalée à 14H. Ce qui lui a été refusé.

Pour **FO**, les réunions doivent permettre, si besoin est, d'engager des discussions constructives, et de travailler ensemble et en toute sérénité. Et non pas chronomètre en main. La précipitation engendre trop souvent stress et agacement, encore davantage l'estomac vide.



C'est pourquoi **FO** renouvelle la demande de ne plus fixer de réunion à de tels horaires, sauf si l'urgence est pleinement justifiée. Ce que nous sommes aptes à comprendre.

**FO** souhaite également qu'un calendrier soit fixé d'une fois sur l'autre. En effet, même si chacun des secrétaires de section fait de son mieux pour assister aux réunions en présentiel ou distanciel, l'absence de planning rend de plus en plus ingérable notre mission de représentants des Personnels.

Enfin, **FO** demande de nouveau l'envoi des chiffrages avant la tenue des audioconférences et ce, dans un délai raisonnable<sup>1</sup> : la prise de note dans un mode de communication dégradé peut avoir des conséquences sur les comptes-rendus que nous établissons à destination des agents.

La DRFiP44 a entendu les demandes répétées des secrétaires syndicaux et a transmis le document du dernier CHSCT actualisé... mais tout juste une 1/2H avant le début de la réunion. Trop court donc. Elle s'est engagée à fournir d'autres informations dans les jours à venir, dont un bilan sur le Fonds de solidarité demandé par **FO**.

<sup>1</sup> Reçus à 10H28 aujourd'hui pour une réunion à 11H



### Cas de COVID19 à la DRFiP44 de juillet 2020 à avril 2021

En **bleu** le nombre de signalements de 0 à 60.  
En **rouge**, le nombre de cas positifs



Au sujet du cluster annoncé aux OS en CHSCT, au SIE d'Ancenis fermé du 8 au 15 avril (contamination de 9/22 agents) la directrice fait « amende honorable » pour avoir omis de nous l'annoncer, tout en ajoutant que la DRFiP44 était focalisée sur les dispositifs à mettre en place (télétravail, renfort, etc.). Elle indique que ce serait lors de prise de repas que la contamination aurait eu lieu et ce, bien que les consignes (jauge notamment de la salle de convivialité) auraient été données une nouvelle fois, lors du dernier passage des préventeurs.



### Télétravail

Télétravailleurs	Totalité		En 5 Jours/5	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
10/12/20	352	26%	533	40%
14/01/21	344	26%	441	33%
11/02/21	363	27%	469	35%
11/03/21	352	27%	453	36%
08/04/21	414	33%	601	49%
<b>29/04/21</b>	<b>407</b>	<b>31%</b>	<b>598</b>	<b>53%</b>

Le sujet sera revu au CTL du 18 mai et la DRFiP44 devrait y communiquer les chiffres sur une semaine-type car il y a beaucoup de fluctuations d'un jour à l'autre.

NB : **FO** n'est pas favorable aux bureaux nomades (ou Flex desk), ni en période de pandémie, ni jamais.

Ce serait faire entrer le loup dans la bergerie. [Lire ici.](#)